



PROCÈS VERBAL DE LA CINQUIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 octobre 2023

15h 45 min- Siège de Togo Invest, Lomé

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi dix-neuf octobre à quinze heures quarante-cinq minutes s'est tenue au siège de Togo Invest à Lomé la cinquième (5ème) session du Conseil d'administration de l'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-Togo) conformément (i) au décret n°2020-092/PR du 11 novembre 2020 portant création, fonctionnement et organisation de l'OMCA-Togo, et (ii) à l'accord de don du Programme Seuil convenu entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC »), et la République du Togo (le « Gouvernement »), signé le 14 février 2019 (« le Programme Seuil »). Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document ont les significations respectives inscrites dans l'accord de don du Programme Seuil.

I. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTS

Membres du Conseil d'Administration votants présents :

Nom et prénoms	Fonction
M. BABA Stanislas	Président du Conseil d'administration, Coordonnateur National de la Cellule de coordination de l'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Account
M. ADEDZE Kodjo Sévon -Tépé	Ministre d'Etat, ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière
Mme LAWSON Cina	Ministre de l'Economie numérique et de la transformation digitale
Mme ADETOU AFIDENYIGBA Akou Mawussé	Directeur de Cabinet, Représentant le ministre de l'Économie et des finances
Mme BITHO Nathalie Manzinèwè	Représentant du secteur privé, Présidente de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
M. BATAWILA Gabriel Dogousaga	Représentant de la société civile, Président du Conseil d'Administration de l'UONGTO
M. GBIKPI Claude Daté	Représentant du Conseil National du Patronat

Membres du Conseil d'Administration non-votants présents

Nom et prénoms	Fonction
Mme KOKA Magnim	Représentant la Présidente de la Faitière des Communes du Togo (FCT)
M. LAMBONI Dakonname	Président de la Chambre Régionale d'Agriculture des Savanes (CRA-Savanes)
M. BARIGAO Yaovi	Représentant le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy)
M. BOUWASSI Kédessa Datcha	Directeur des statistiques agricoles, de l'information et de la documentation
M. GALLEY Michel	Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)
M. BESSEH Koffitsè	Directeur Général de la Cartographie
M. OBOSSOU Kwami	Directeur du cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement
Mme TRUCKER-MIAWOTOE Janet	Directrice – Pays de la MCC au Togo.

Equipe OMCA-Togo présente :

Mme BOUGONOU N'gname Jeanne	Directeur Général de l'OMCA-Togo, Secrétaire du Conseil d'Administration
M. AHONDO Komlan	Conseiller Juridique de l'OMCA-Togo, invité
M. BANKATI Bolagbédé	Directeur de la Performance environnementale et sociale, invité
M. BEBESSIKI Essodina Bamazi	Directeur Administratif et Financier, invité
M. AMETEPE Etsè	Directeur de la Passation des Marchés, invité
Mme BOUYO Piyabélan	Directeur du projet TIC, invitée
M. MAHAMAN SANI DODO Issaka	Directeur du Suivi-Evaluation, invité
M. TOBI Kossigan	Directeur du projet LRAP, invité
Mme DJAYOURI Noulo-Kmey	Chargée de Communication, invitée
M. AGBO Yawo	Directeur du Genre et de l'inclusion sociale, invité
Mme TEPE Adzo Eli	Assistante Exécutive du DG, invitée
M. AKPABLI Yawo Atsu	Assistant à la Gestion, invité
Mme SAMBIANI Yendu-Tien	Assistante administrative, invitée

II. DEROULEMENT

Ouverture de la réunion à 15 h 45 min.

Le Président du Conseil d'Administration a ouvert la réunion et a confirmé que l'avis de convocation a été envoyé par écrit à chaque membre votant du conseil, le 06 octobre 2023. Il a fait constater que le quorum est atteint avec la présence de l'ensemble des membres votants du Conseil d'administration, ou de leurs représentants, composés de quatre membres du Gouvernement et trois membres de la société civile et du secteur privé, conformément au décret de création de l'OMCA-Togo.

Le Président a noté que l'avis de convocation distribué aux membres comprenait un ordre du jour. Aucun membre du conseil présent à la réunion ne s'est opposé à la convocation de la réunion ou aux points inscrits à l'ordre du jour.

A la demande du Président du Conseil, le Directeur Général de l'OMCA-Togo, secrétaire du Conseil, a présenté l'ordre du jour tout en suggérant quelques amendements.

Ces amendements portent sur la succession des points et sur la soumission d'autres documents. Ces documents sont :

- Le contrat et l'avenant N°1 au contrat de KPMG, contrat n°026/22/OMCA-Togo/AT/DPM du 20 juin 2023 pour ratification
- Le contrat N°011/22/OMCA-Togo/AT/DPM de VNGi pour ratification
- Le Plan de responsabilité financière modifié, version de septembre 2023 pour approbation et adoption
- Le contrat d'acquisition des équipements et serveurs du projet TIC pour approbation
- Le Plan de passation des marchés N°11 modifié pour approbation

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

- 1- Le point sur la mise en œuvre des recommandations des sessions du Conseil d'Administration des 05 avril 2022 et 06 décembre 2022
 - Approbation du plan de suivi-évaluation ;
 - Approbation du manuel de gestion des ressources humaines.
- 2- Le point de la mise en œuvre du Programme Seuil
- 3- Les activités de la période optionnelle du projet LRAP et du projet TIC
- 4- Le plan de travail du Trimestre octobre à décembre 2023
- 5- La ratification des actes accomplis au nom du Conseil d'Administration et les approbations :
 - les plans de passation des marchés PP01 à PP11
 - le calendrier et la justification des subventions pour la mise en œuvre des activités « structuration et lancement d'un programme dédié aux femmes entrepreneures » (AT.2) et « aide à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de distribution de téléphones aux femmes » (AT4) du projet TIC.
 - le contrat et l'avenant N°1 au contrat de KPMG du projet TIC, contrat n°026/22/OMCA-Togo/AT/DPM du 20 juin 2023
 - le contrat et l'avenant N°2 au Contrat de VNGI du projet LRAP, contrat n°011/22/OMCA-Togo/AT/DPM du 29 septembre 2023
 - le recrutement du directeur du suivi -évaluation de l'OMCA-Togo

- la promotion de l'assistant administratif au poste de directeur administratif et financier de l'OMCA-Togo
- le système de gestion des performances du personnel de l'OMCA-Togo
- l'augmentation des salaires du personnel de l'OMCA-Togo
- les bonus de performance du personnel de l'OMCA-Togo de 2022 et 2023.
- le Plan de responsabilité financière modifié, version de septembre 2023 pour approbation
- le contrat d'acquisition des équipements et serveurs du projet TIC pour approbation
- le Plan de passation des marchés N°11 modifié pour approbation.
- 6- La Prise en compte des volets stratégiques du Programme Seuil pour le développement du Programme Compact

7- Divers

La signature des formulaires de conflits d'intérêt et de confidentialité

Chaque point de l'ordre du jour a été introduit par une brève présentation

1. Le point sur la mise en œuvre des recommandations des sessions du Conseil d'Administration des 05 avril 2022 et 06 décembre 2022

Lors de la réunion du 06 décembre 2022, le Conseil a émis deux points de recommandation à l'endroit de l'Unité de Gestion à savoir l'élaboration d'une version complète du plan de suiviévaluation (PSE) du Programme Seuil pour le suivi des indicateurs de performance et l'élaboration du manuel de gestion des ressources humaines servant de cadre de gestion du personnel de l'OMCA-Togo. A cet effet, ces deux outils de travail ont été présentés au Conseil d'Administration par les directeurs en charge de ces sujets.

Après la présentation, le Conseil a posé des questions et donné des orientations pour leur mise en œuvre.

Le Directeur Général de l'OMCA- Togo a rassuré le Conseil sur la collaboration étroite avec les entités de mise en œuvre des projets TIC et LRAP pour la finalisation du plan de suivi-évaluation et la collecte des données des indicateurs.

Au titre des orientations, le Conseil a donné des instructions à OMCA-Togo de prendre toutes les dispositions pour une appropriation nationale et associer activement les différents services techniques pour la réalisation des activités décrites dans le plan de suivi-évaluation.

A l'issue des échanges, le Conseil d'Administration a approuvé le plan de suivi-évaluation du Programme Seuil et le manuel de gestion des ressources humaines de l'OMCA-Togo.

2. Le point de la mise en œuvre du Programme Seuil

Le Directeur Général de l'OMCA-Togo a fait le point des progrès dans la réalisation des objectifs du Programme Seuil depuis la mise en place de l'unité de gestion de l'OMCA-Togo le 2 août 2021.

Ainsi, grâce aux bonnes performances dans la mise en œuvre du Programme Seuil, l'OMCA-Togo a contribué à l'éligibilité du Togo au programme Compact annoncé le 14 décembre 2022.

Sur l'exécution des activités des projets, le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (projet LRAP) a terminé en fin septembre 2023 la première phase de sa mise en œuvre de 14 mois, intitulée période de base, avec un taux d'exécution physique de 100% pour la période. Considérant le budget total, le taux d'exécution financière est à 18,79% et le taux d'engagement à 83,64% à fin septembre 2023. La seconde phase du projet (période optionnelle) a commencé le 1^{er} octobre pour 29 mois et les activités de préparation des expérimentations sont en cours.

Pour le projet TIC, la période de base est toujours en cours et se termine le 7 décembre 2023. Son taux global d'exécution financière est de 15,95% et le taux d'engagement global est de 29,11%. Les termes de références pour les activités de la période optionnelle sont en cours de finalisation.

L'ensemble du programme enregistre un taux d'exécution financière de 20,78% et celui d'engagement de 42,95%.

Ces résultats sont le fruit d'un travail collaboratif avec les entités de mise en œuvre des deux projets et du support des assistants techniques.

Sur le plan du partenariat, les relations avec la MCC sont bonnes.

Le Programme Seuil fait face à quelques défis dont la pleine disponibilité des points focaux des entités de mise en œuvre du projet TIC, la réalisation de tous les produits du projet TIC au regard du temps restant et pour le projet LRAP, l'impératif de fédérer tous les acteurs du soussecteur foncier autour de la réforme.

Après la présentation, le Conseil a exhorté la MCC à plus de flexibilité en vue de la satisfaction des demandes des entités de mise en œuvre, notamment dans la confirmation des résultats attendus de la période optionnelle du projet TIC. Le Conseil s'est dit favorable à une extension éventuelle de la durée du projet TIC, sans impact sur la formulation du Programme Compact.

Le Conseil a apprécié le niveau de mise en œuvre du programme et a demandé de poursuivre l'exécution des activités des projets avec un rythme soutenu pour l'atteinte des résultats attendus.

Il s'est également félicité des efforts de l'équipe de l'OMCA-Togo qui a su travailler avec la MCC et les différentes parties prenantes gouvernementales impliquées. Il a souligné qu'il a foi en la réussite du Programme Seuil.

3. Les activités de la période optionnelle du projet de réformes foncières et du projet TIC et 4. Le plan de travail du Trimestre octobre à décembre 2023

Ces deux points à l'ordre du jour ont été discutés ensemble. Ils ont été introduits par la présentation du Directeur Général des activités du dernier trimestre de 2023, et les présentations successives du directeur du projet TIC et du directeur du projet LRAP des activités de la période optionnelle des deux projets.

A la suite des présentations, le Conseil a demandé à l'Unité de Gestion de lui présenter à la prochaine réunion un plan de travail annuel. Il a donné des instructions au Directeur Général de veiller à accélérer la mise en œuvre des activités.

5. La ratification des actes accomplis au nom du Conseil d'Administration et les approbations

Ce point a été introduit par le Directeur Général de l'OMCA- Togo qui a remercié le Président du Conseil d'Administration pour avoir facilité la mise en œuvre du programme en approuvant diligemment, pour le compte du Conseil, les différents dossiers qui lui ont été soumis. Elle a ensuite soumis les documents préalablement approuvés à la ratification des membres du Conseil.

A l'unanimité, tous les documents suivants soumis ont été ratifiés :

- les plans de passation des marchés PP01 à PP11
- le contrat et l'avenant N°1 au contrat de KPMG du projet TIC, contrat n°026/22/OMCA-Togo/AT/DPM du 20 juin 2023
- le contrat et l'avenant N°2 au Contrat de VNGI du projet LRAP, contrat n°011/22/OMCA-Togo/AT/DPM du 29 septembre 2023
- le recrutement et le contrat du directeur du suivi -évaluation de l'OMCA-Togo
- la promotion de l'assistant administratif au poste de directeur administratif et financier de l'OMCA-Togo
- le système de gestion des performances du personnel de l'OMCA-Togo
- l'augmentation des salaires du personnel de l'OMCA-Togo
- les bonus de performances du personnel de l'OMCA-Togo de 2022 et 2023.

Le Directeur Général a ensuite soumis pour approbation du Conseil les dossiers suivants.

- le calendrier et la justification des subventions pour la mise en œuvre des activités « structuration et lancement d'un programme dédié aux femmes entrepreneures » (AT.2) et « aide à l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de distribution de téléphones aux femmes » (AT.4) du projet TIC.
- le Plan de responsabilité financière modifié, version de septembre 2023
- le contrat d'acquisition des équipements et serveurs du projet TIC
- le Plan de passation des marchés N°11 modifié

Le Directeur Général a expliqué au Conseil la nécessité de la subvention directe à accorder à une ONG pour l'exécution des activités AT.2 et AT.4.

Le Conseil d'Administration a approuvé ces dossiers à l'unanimité.

6. La Prise en compte des volets stratégiques du Programme Seuil pour le développement du Programme Compact

Le représentant du Coordonnateur de l'Unité de formulation du Programme Compact dans sa présentation a souligné que le Programme Seuil, à travers l'Unité de Gestion de l'OMCA-Togo, contribue efficacement à la formulation du Programme Compact. Il a salué la collaboration et la disponibilité de l'OMCA-Togo à faciliter le respect des aspects liés aux exigences et procédures de la MCC. Il a présenté les deux volets qui composent le Programme Compact centrés sur le secteur de l'énergie et le secteur du digital tout en soulignant les points de synergie avec la stratégie de développement du Togo notamment la feuille de route Gouvernementale 2025 et la stratégie Togo Digital. Il a mentionné dans sa présentation que la formulation du Programme Compact se déroule tel que prévu par l'Accord de subvention et que d'ici à fin septembre 2024, l'élaboration du programme sera achevée.

A l'issue de la présentation, le Conseil s'est félicité de la collaboration entre les deux entités et donné des orientations pour le renforcement de la capitalisation des acquis du Programme Seuil dans la continuité du Programme Compact. Le Conseil a recommandé enfin à la Cellule Compact de communiquer sur la formulation du programme afin d'éclairer les différentes parties prenantes.

7. Divers

Le Conseil a procédé à la signature des formulaires de conflits d'intérêt et de confidentialité

Le Président du Conseil a demandé au Directeur Général de l'OMCA-Togo, Secrétaire du Conseil, à mettre à la disposition de tous les nouveaux membres du Conseil d'Administration les comptes rendus de toutes les réunions antérieures.

III. FIN DE LA JOURNEE

La séance est levée à 18h25 mn.

Certifié par :

Nom BOUGONOU N'gname Jeanne

Secretaire du Conseil d'Administration, OMCA-Togo

Reconnu par

om: BABA Stanislas

Presiden du Conseil d'Administration, OMCA-Togo

Pièces jointes : Résolution N° 12 à N° 25